

OUVEZE PAYRE ENERGIES S.A.S.

Société par Actions Simplifiée à capital variable,
ZI le Lac, Route de Chomérac,
07000 PRIVAS
R.C.S d'Aubenas sous le N°793 410 176

PROCES-VERBAL de L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE du 4 mars 2016

L'an deux mille seize et le quatre mars à dix-huit heures quarante-cinq minutes,

Les actionnaires de la société OUVEZE PAYRE ENERGIES, société par actions simplifiée à capital variable, société à collège de gestion dont le siège est situé à ZI le Lac, Route de Chomérac, 07000 PRIVAS, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège de la société à Privas, sur convocation régulière du collège de gestion adressée par voie télématique le 17 février 2016.

L'assemblée est présidée par Mme Nathalie Naulet, présidente du collège de gestion et le secrétariat est assuré par Mme Guylaine Magniez.

Mme Martine Léonore et M. Eric Monnier, actionnaires acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

La présidente constate, grâce à la feuille de présence, que le nombre d'actionnaires présents et représentés atteint 40 sur un total de 64 actionnaires, soit 62.5%.

Madame la présidente déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise, le quorum d'un tiers étant atteint.

Les actionnaires peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau de l'assemblée :

- la copie de la lettre de convocation adressée aux actionnaires,
- la feuille de présence et la liste des actionnaires,
- un exemplaire des statuts de la société,
- le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée ordinaire,
- le registre des Assemblées Générales,
- les documents comptables concernant l'exercice clos le 30 septembre 2015,
- le rapport de gestion du collège de gestion.

Madame la présidente indique que les documents nécessaires à la tenue de cette assemblée ont été transmis aux actionnaires quinze jours avant la date de la présente assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

En préambule, la présidente rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport de gestion et des comptes annuels
- Affectation du résultat
- Capital social variable
- Renouvellement par tiers du collège de gestion
- Nomination au collège de gestion
- Approbation des projets photovoltaïques du printemps 2016
- Projets photovoltaïques à venir
- Pouvoir

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion du collège de gestion, ledit rapport demeurant annexé au présent procès-verbal. La présidente détaille la production d'énergie de la société, son développement pour 2016, sa situation financière ainsi que les actions de communication menées et présente l'évolution du collège de gestion. Yves De Bressy présente ensuite l'actionnariat et la composition du capital ainsi que le compte de résultat et le bilan.

Madame la présidente déclare alors la discussion ouverte. Elle ajoute que les membres du collège de gestion qui assistent à l'assemblée, sont à la disposition des actionnaires pour donner toutes les explications qu'ils désirent obtenir.

La discussion s'engage et les précisions suivantes sont apportées :

- Eric Monnier faisant, en séance, acte de candidature au Collège de Gestion, la Présidente propose d'insérer une nouvelle résolution (N°5) afin de soumettre au vote cette candidature.
- de par le contexte dans le photovoltaïque, la société réalise actuellement exclusivement des projets de petite puissance (9 kWc maximum) sur des toitures.
- L'expérience de l'année dernière avait poussé le Collège de Gestion à limiter la résolution sur le développement à l'installation de trois centrales potentielles. Trouvant trop limitatif ce projet de résolution pour les projets à venir, l'assemblée générale souhaite porter à quatre le nombre de centrales potentielles et augmenter de 25 000 euros le montant maximal d'investissement (soit un montant total de 100 000 euros). La Présidente propose de modifier la résolution N°7 en ce sens.

- La communication autour de la société est un élément important pour son développement. Une réflexion est menée sur la création d'un site internet. De plus il est important que chacun fasse connaître dans ses réseaux les actions de la société. Une mobilisation générale sera plus efficace.

- Grâce à l'appui de Polénergie, une réflexion sur les économies d'énergie va être mise en place sur l'année 2016 à travers l'opération « watt'son ». Les actionnaires volontaires pour participer à cette initiative sont invités à se faire connaître.

- Le contexte de l'auto-consommation d'électricité est assez favorable actuellement : Forte baisse du prix du matériel alors que la hausse du prix de l'électricité reste soutenue. D'où la pertinence de poser 2, 3 ou 4 panneaux pour couvrir une partie de ses besoins.

Après cet échange de vues, personne ne demandant plus la parole, madame la présidente soumet successivement aux voix les résolutions. Sur proposition de la présidente, les actionnaires ont décidé de voter, à l'unanimité, à main levée.

1ère résolution - Approbation du rapport de gestion et des comptes annuels

L'assemblée générale des actionnaires de la Société par Actions Simplifiée Ouvèze Payre ENERGIES, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du collège de gestion, approuve dans toutes leurs parties, le rapport de gestion et les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2015, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle donne quitus entier et sans réserve aux membres du collège de gestion de l'accomplissement de leur mandat au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2015.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité

2ème résolution – Affectation du résultat

L'assemblée générale des actionnaires de la Société par Actions Simplifiée OUVÈZE PAYRE ENERGIES, statuant en la forme ordinaire, après avoir constaté que les comptes clos le 30 septembre 2015 faisaient apparaître un résultat net positif de 295 euros, approuve la proposition du collège de gestion d'affecter le résultat de la manière suivante :

- Affectation au compte de report à nouveau.

Après affectation, le report à nouveau négatif s'élève désormais à 576 euros.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité

3ème résolution – Capital social variable

L'assemblée générale des actionnaires de la Société par Actions Simplifiée OUVÈZE PAYRE ENERGIES, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance des comptes clos le 30 septembre 2015 constate que le capital social est de 39300 euros.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité

4^{ème} résolution – renouvellement par tiers du collège de gestion

L'assemblée générale des actionnaires de la Société par Actions Simplifiée OUVÈZE PAYRE ENERGIES, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance de la présentation du collège de gestion, renouvelle le mandat au collège de gestion de M. Franck Croizet pour une durée de trois ans. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité

5^{ème} résolution – Nomination au collège de gestion

L'assemblée générale des actionnaires de la Société par Actions Simplifiée OUVÈZE PAYRE ENERGIES, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance de la présentation du collège de gestion, nomme au collège de gestion M. Eric Monnier, résidant à Chemin de Ternis, 07000 Privas. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité

6^{ème} résolution – Approbation au poste de trésorier

L'assemblée générale des actionnaires de la Société par Actions Simplifiée OUVÈZE PAYRE ENERGIES, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance de la présentation du collège de gestion, approuve la décision du collège de gestion du 2 avril 2015 de désigner M. Yves De Bressy, qui s'est porté candidat, comme trésorier de la société à compter du 3 avril 2015.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité

7^{ème} résolution – Projets photovoltaïques à venir

L'assemblée générale des actionnaires de la Société par Actions Simplifiée OUVÈZE PAYRE ENERGIES, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance de la présentation du collège de gestion, approuve le développement et la réalisation en 2016 ou au premier trimestre 2017, au maximum, de quatre projets de centrales photovoltaïques pour un montant d'investissement maximal de 100 000 €, autorise le collège de gestion à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à leur accomplissement et à contracter les emprunts bancaires nécessaires au financement de tout ou partie de ces investissements.

Contre : 0

Abstention : 1

Pour : 35

8^{ème} résolution - Pouvoir

L'assemblée générale des actionnaires de la Société par Actions Simplifiée OUVÈZE PAYRE ENERGIES, statuant en la forme ordinaire, confère tous pouvoirs au collège de gestion pour

accomplir toutes les formalités rendues nécessaires par les résolutions précédentes.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 15 minutes.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal, signé par :

La présidente
Nathalie Naulet

La secrétaire
Guylaine Magniez

Le premier scrutateur
Martine Léonore

Le deuxième scrutateur
Eric Monnier